

09 mai 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 9 mai 2003

Recours devant la Cour d'Arbitrage

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi et de la Politique de l'Egalité des chances, le Conseil des Ministres a décidé de se désister du recours introduit devant la Cour d'Arbitrage contre le décret (*) du Ministère de la Communauté flamande relatif à la participation proportionnelle sur le marché de l'emploi en raison de la publication de la modification du Code judiciaire.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi et de la Politique de l'Egalité des chances, le Conseil des Ministres a décidé de se désister du recours introduit devant la Cour d'Arbitrage contre le décret (*) du Ministère de la Communauté flamande relatif à la participation proportionnelle sur le marché de l'emploi en raison de la publication de la modification du Code judiciaire.

Il a été décidé lors du Comité de concertation Gouvernement fédéral - Gouvernement des Communautés et des Régions (**) que le recours serait retiré après l'approbation parlementaire du projet de loi réglant les compétences des tribunaux du travail (**) introduit par le Ministre de la Justice.(*) du 8 mai 2002.(**) telles qu'elles sont reprises dans l'article 18 du décret du 8 mai 2002.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>